

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS  
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

N° DP 2023-105

Action culturelle

Saison culturelle 2022/2023

Contrat de Cession

Association « Chanson Swing »  
Spectacle « 6<sup>ème</sup> heure du jour »  
LOIRE EN COULEUR  
Le dimanche 28 mai 2023

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Action culturelle » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver tout contrat d'acquisition ou de cession, à titre gratuit ou onéreux, de droits de propriété intellectuelle (littéraire, artistique, industrielle, brevets, logiciels, développements applicatifs...);

Considérant que le spectacle « 6<sup>ème</sup> heure du jour » de l'association « Chanson Swing » répond à la programmation de la saison culturelle 2022/2023 ;

Considérant le contrat de cession du spectacle de cette compagnie pour un montant de 2 074,55 € TTC ;

Certifié exécutoire	<b>03 AVR. 2023</b>
Reçu en préfecture	<b>27 MARS 2023</b>
Publié	<b>03 AVR. 2023</b>

**DECIDE**

- D'approuver le contrat de cession avec l'association « Chanson Swing » portant sur la réalisation du spectacle intitulé « 6<sup>ème</sup> heure du jour », pour un montant de 2 074,55 € TTC, comprenant la cession, les repas et le transport ;
- De préciser que ce spectacle sera présenté dans le cadre de la Loire en Couleur le dimanche 28 mai 2023 à St Jean St Maurice Sur Loire.

*Par délégation du Conseil communautaire,*



Le Président,  
**Yves NICOLIN,**  
Maire de Roanne